



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur François Benoy
Président de la Commission de
l'Environnement, du Climat, de l'Energie et
de l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 27 avril 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission les motions suivantes, introduites par Madame Myriam Cecchetti :

- N°4 relative à l'introduction de l'affichage obligatoire d'un indice de réparabilité pour certains produits électroménagers et électroniques
- N°5 relative à l'allongement des durées de garantie légale et
- N°6 relative à l'installation de points d'eau reliés au réseau dans des endroits stratégiques

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés